

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

the flamazing difference

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Catégorie du produit

· Catégorie de processus

· Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

 · No CAS:
 7681-38-1

 · Numéro CE:
 231-665-7

 · Numéro index:
 016-046-00-X

· Numéro d'enregistrement 01-2119552465-36-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)

SU2b Industries offshore

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU4 Fabrication de produits alimentaires SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU7 Imprimerie et reproduction de supports enregistrés

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU11 Fabrication de produits en caoutchouc

SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment

SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements

électriques SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU20 Services de santé

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC19 Intermédiaire

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire PC25 Fluides pour le travail des métaux

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC36 Adoucissants d'eau

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC12 Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 1)

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des

matériaux ou articles

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des

matériaux et/articles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC3 Formulation dans une matrice solide

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

nciusion dans ou a la surface de l'article)

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

ERC10a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)

ERC10b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur)

ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

ERC11b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur)

ERC12a Traitement des articles sur les sites industriels à faibles rejets ERC12b Traitement des articles sur les sites industriels à rejets importants

· Emploi de la substance / de la préparation

Produit correcteur du pH Traitement de l'eau

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

Niederer Schneider AG Breitenstrasse 16b CH-8500 Frauenfeld

Tel. +41 52 235 2424

www.n-schneider.ch - info@n-schneider.ch

· Service chargé des renseignements :

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Email: info@n-schneider.ch Centre Tox de Zurich (STIZ): 145, depuis l'étranger +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 3)

selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 09.12.2021 Date d'impression: 09.12.2021 Numéro de version 1

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 2)



· Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

hydrogénosulfate de sodium

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient

ou l'étiquette.

P102

P280

Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: · vPvB: Non applicable. Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: · Numéro index: 231-665-7 016-046-00-X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales : · après inhalation :

En cas de l'indisposition demandent le conseiller médical. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Respiration artificielle à la arrêt respiratoire ou à respiration irrégulière.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver immédiatement à l'eau.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un

médecin.

Protéger l'oeil intact

Enlever des lentilles de contact.

· après ingestion :

La bouche avec beaucoup d'eau des rincages, mais seulement si la personne à la

conscience est.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et

différés

Après ingestion: brûlures dans la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux

immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes traitent.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Ecume, bioxyde de carbone (CO2), poudre d'effacement, brouillard d'eau.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de soufre.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 4)

selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 09.12.2021 Date d'impression: 09.12.2021 Numéro de version 1

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 3)

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Le produit lui-même ne brûle pas.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement

de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante Eviter la formation de poussière

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un

appareil de protection respiratoire

· 6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Eviter la dispersion par courant d'air.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes

d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et

de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger

Le contact direct avec des yeux, la peau et des habits évitent.

Des conteneurs sec et tout près tiennent fermés. Tenir les emballages hermétiquement fermés

Eviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement

ramassées

· Préventions des incendies et des

explosions:

Le produit n'est pas combustible

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage :
- · Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage :

Réservoir résistantes à l'acides, manière étanche. A un endroit sec et protégé de temps gardent.

Indications concernant le stockage commun

Des ordres pour les substances dangereuses au stockage font attention.

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et du fourrage.

· Autres indications sur les conditions de

stockage:

Température dans l'entrepôt recommandé : +5 - < +30°C. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

· Classe de stockage :

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à

surveiller par poste de travail :

néant

· PNEC CAS: 7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

Eau douce: 11,09 mg/l 1,109 mg/l Eau de mer: Eau (libération périodiquement): 17,66 mg/l

Sédiment eau douce: 40,2 mg/kg dwt. Sédiment eau de mer: 4,02 mg/kg dwt. Terre: 1,54 mg/kg d.w.

Station d'épuration: 800 mg/l

(suite page 5)

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 4)

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et

d'hygiène : Prévoir un lavabo sur le lieu de travail

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Bouteille de rincer l'oeil ou douche d'oeil doivent etre disponibles au poste.

· Protection respiratoire: A semblent de fais de la poussière / la vapeur / l'aèrosol un masque respiratoire devait

etre porté

Demi-masque filtrante (EN 149).

Filtre P2.

· Protection des mains : Gants, résistants aux argents chemique (EN374).

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum

indispensable

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la

préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de

perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est

recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Recommandation pour solution aqueuse, solution saturèe.

Caoutchouc de nature ; Recommandé matériel-plus fort ≥ 0,5 mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également

d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des

gants

Temps de rupture: ≥ 8 heures (DIN EN 374).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et

à respecter.

· Des gants dans les matériaux suivants ne

sont pas appropriés:

· Matériau des gants

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage Lune

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

 \cdot 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion:
blanc
inodore
Non déterminé.
179 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé

Inflammabilité
 Le produit n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair
 Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH à 20 °C
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique:
 Non applicable.
 Non applicable.

l'eau à 25 °C:
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Pression de vapeur :
 Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Non déterminé.

(suite page 6)

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

Densité en vrac à 20 °C:
 Densité de vapeur:
 Caractéristiques des particules

1200-1500 kg/m³
Non applicable.
Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme : Des perles fines.

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

• Teneur en substances solides : 100,0 %

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

- CH-F -

(suite de la page 5)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à

éviter :

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Aucune réaction dangereuse connue

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Humidité.

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : CAS: 7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium Oral LD50 > 2.000 mg/kg (rat) (OECD 423) Natriumsulfat / Sodium sulphate > 2,4 mg/l (rat) (OECD 436) Inhalatoire LC50 4h / Natriumsulfat / Sodium sulphate

· de la peau :

· des yeux : · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Provoque de graves lésions des yeux.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité

· Toxicité pour la reproduction

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

· Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (STOT) - exposition répétée Danger par aspiration

· Indications toxicologiques complémentaires : · Effets CMR (cancérogène, mutagène et

toxique pour la reproduction) · 11.2 Informations sur les autres dangers

Après un rang des connaissances actuel, un effet CMR n'est pas avoué.

· Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique : Sulfate de sodium:

LC50 (96h) 7960 mg/l (Pimehales promelas) EPA 600/4-90/027 LC50 (48h) 1766 mg/l (Daphnia magna) EPA 600/R-94/024 NOEC 1109 mg/l (Ceriodaphnia dubia) ASTM E 1295-01

EC50 (120h) 1900 mg/l (Nitzschia linearis)

 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. · Autres indications : NOEC (37d) 8 g/l (boue activée)

Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.3 Potentiel de bioaccumulation · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: · vPvR·

Non applicable. Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système

endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique,

les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 7)

faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation : Ne doit pas etre évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les

égouts.

Disposition d'après règlements officiels.

• Catalogue européen des déchets Pour ce Product, aucun numéro de clé de déchets ne peut être fixé selon un catalogue de

déchets européen (EAK) car le but d'utilisation permet un classement par le

consommateur d'abord.

· Emballages non nettoyés :

• Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

•	
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA 	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments	
de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	No
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables. 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

(suite page 9)

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 8)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

· Prescriptions nationales :

· Classement des liquides pouvant polluer les

classe B (classification selon liste)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Date de la version précédente: 02.11.2021

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer · Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la

version précédente

- CH-F —

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

Nom du produit BIOSTAR® pH-Minus G

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition Utiliser comme un régulateur de pH (piscine).

Environnement

· Catégorie de rejet dans l'environnement ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans

ou à la surface de l'article, en intérieur).

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à

la surface de l'article, en intérieur).

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en

intérieur).

ERC8d Útilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans

ou à la surface de l'article, en extérieur).

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à

la surface de l'article, en extérieur).

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en

extérieur).

· Conditions d'utilisation Application à l'intérieur.

L'application extérieure.

Environnement
 Mesures pour l'élimination
 Eaux réceptrices facteur de dilution: Valeur par défaut.
 Taille de la station d'épuration / égouts (communal), techniques de traitement des boues: par défaut.

· Estimation de l'exposition

Environnement Négligeable.

Rapport de risque: < 1

Guide pour l'utilisateur en aval Détermination de l'exposition, information sur l'environnement: à la qualité.

CH-F -